

J'avenir

5 DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN SOCIALISTE



ABONNEMENTS
Lyon et environs 12 francs
France 10 francs
Étranger 15 francs

L'ÉCOLE SANS DIEU

Voici le cri d'orfraie que poussent quotidiennement les corbeaux de la papauté.

L'Ecole sans Dieu, c'est l'abomination de la désolation, c'est le monde renversé, c'est le dernier plongeon de la civilisation moderne.

On laïcise tout, bientôt on laïcera les confréries de St-Vincent-de-Paul et le service divin (?)

Il faudrait un journal grand comme la place Bellecour, pour raconter la lamentation des ensoutannés à propos de la laïcisation. La gent tonsurée en a la chair de poule.

Et pourtant, si le *Phare de la Loire* dit vrai, et nous n'avons pas de raison pour révoquer en doute les renseignements de notre frère de Nantes. Le *Phare de la Loire* rapporte le fait suivant :

Un instituteur laïque de Vals (Ardèche) aurait audacieusement violé la neutralité prescrite par la loi, d'une part en enseignant le catéchisme dans le local scolaire, d'une autre part en envoyant ses élèves à la messe et même en les conduisant à des processions. En outre, il aurait dirigé une véritable persécution contre un instituteur adjoint soumis à son autorité. Ce dernier se serait, paraît-il, converti récemment au protestantisme. Cette circonstance semble avoir déterminé son chef à exiger de lui des services profondément humiliants. Il le chargeait de faire réciter le catéchisme aux enfants et le contraint de les accompagner à la messe. Enfin, il voulut encore qu'il se mit à leur tête pour se rendre à la procession. L'instituteur-adjoint refusa. Immédiatement le directeur de l'école de Vals adressa un rapport aux autorités académiques et obtint la suppression de son adjoint. On ignore, cela va sans dire, quel était le contenu de ce rapport.

Une pareille mesure produit un mouvement d'indignation; le maire de Vals, le consistoire protestant et les journaux républicains protestèrent contre un acte d'arbitraire aussi criant. L'instituteur-adjoint fut remplacé dans une autre commune; mais sa nomination arriva trop tard; le jeune homme s'était engagé.

Nous avons un profond respect pour les instituteurs laïques; eux seuls sont capables de former cette vaillante génération qui nous suit, eux seuls ont entre les mains la régénération de la France et peuvent la rendre à l'avenir grande et prospère en formant nos enfants à l'instruction saine, positive, patriotique et touièrement république, mais à la condition que ces professeurs laïques ne soient pas d'anciens défrôqués ayant conservé les mœurs et les vieilles routines de la cagoterie; à la condition qu'ils ne soient pas républicains dans leur sphère, comme tant d'autres le sont dans la leur, parce que la chose est bien portée et que leurs intérêts sont d'être tels.

Voilà un premier point sur les avantages de la laïcisation. Il en est un

autre bien autrement capital et sur lequel le gouvernement d'abord et les recteurs d'académie devraient porter une attention toute spéciale.

Nous voulons parler des livres scolaires mis en usage dans nos écoles laïques.

Il est, ma foi, si facile d'être franc, que nous ne craignons pas de dire que point n'est besoin de faire une excursion dans l'Ardèche pour trouver dans les écoles sans Dieu des professeurs d'un cagotisme aussi pernicieux que révoltant.

A Lyon même on rencontre ce genre d'instituteurs émargeant au budget de la République passer toutes les heures d'étude à enseigner à leurs élèves, fils de républicains, les moyens jésuitiques de la combattre.

Remplacer les instituteurs congréganistes par des instituteurs laïques est un premier pas dans la voie du progrès; mais encore faut-il que le choix soit de bon aloi, faut-il qu'il n'y ait pas erreur sur la valeur des hommes désignés à ce poste de confiance. Il faut, pour l'espoir et l'avenir de la France, que nos gones aient pour professeurs autre chose que des traîtres à la République et des laïques déguisés.

Il faut aussi que la démocratie ne soit pas leurrée davantage en changeant les professeurs sans changer les livres d'étude, ce serait là une demi-mesure trompeuse et dangereuse.

Or, pour ne pas entrer plus au vif dans ce débat important, nous signalerons à qui de droit l'école de la place Saint-Pothin, qui assujettit ses élèves à l'étude d'un livre portant pour titre : *Nouvelles lectures graduées*, par H.-A. Dupont.

Or, dans ce livre malsain, nous trouvons en tête de première page, avec ce titre :

Première règle de lecture

DIEU

Dieu a fait de rien tout ce qui est,
Il a fait le ciel;
Il a fait l'eau;
Il a fait le feu;

Dieu a fait tout ce que tu vois et tout ce que tu ne vois pas.

Dieu est dans tous les lieux. Et la petite insanité de M. H. Dupont continue sur ce ton là....

Malgré notre respect pour toutes les croyances, nous déclarons que la divinité de la place Saint-Pothin est bien placée là où la place l'instituteur de cette école modèle!!!

Tous farceurs, ne dites plus qu'il y a des écoles sans Dieu; vous l'accordez à toutes les sauces, car vous le placez en tous lieux. Mais de grâce, que nos enfants ne soient plus corrompus par une éducation et une instruction faite pour préparer et faire des idiots, mais bien pour en faire des

hommes et des citoyens dévoués à la République et à l'avenir de la France démocratique, de la France libre de 1789.

J.-B.-A. PAGÈS.

O riches! c'est la misère et la mauvaise éducation qui font le crime, et vous ne faites rien pour combattre ces deux fléaux, au contraire.

MORUS.

DEPÊCHES DE NUIT

LA GUERRE AVEC LA CHINE

On mandate de Hong-Kong, au *Times* le 10 février :

« Le vice-consul anglais de Fou-Tchéou annonce que, par suite de l'attitude magnanime des français, le vice-roi a fait barrer l'entrée de la rivière de Min. »

Le vaisseau cuirassé le *Turenne*, qui porte le pavillon de M. le contre-amiral Rieunier, partira dimanche de Brest pour le Tonkin.

Le 31 janvier, les 1^{er} et 2 février, les transports *France*, *Provence* et *Béarn* ont quitté Aden, se rendant à Singapour: un croiseur les y attend et les escortera jusqu'à Haiphong.

Shanghai, 11 février.

Deux frégates et cinq canonnières françaises sont signalées à l'île Gutzlaff, non loin de l'entrée sud du Yang-Tze-Kiang.

Hong-Kong, 12 février.

On assure que la flotte française est arrivée à Woosung ce matin.

L'île de Gutzlaff, indiquée par la dépêche de l'agence Havas, se trouve au sud-est de Shanghai plus bas que Woosung, qui commande l'entrée du Yang-Tze-Kiang.

Il est probable que la dépêche Havas est plus exacte que la dépêche anglaise, mais, quel que soit le point précis où se sont arrêtés les marins détachés de notre escadre, ces deux télégrammes indiquent que l'amiral Courbet va probablement tenter une diversion dans le nord de la Chine.

L'EXPOSITION DE 1889

Parmi les prévisions comprises au futur emprunt de la Ville, figure une somme de un million, destinée à l'érection d'un monument commémoratif de la Révolution française.

Cette somme de un million indique quelle serait l'importance de ce monument. Dans la pensée de ceux qui en ont pris l'initiative, il aurait, en effet, de vastes proportions et devrait consister, par le bronze, l'image de tous les hommes politiques, orateurs et savants, qui ont contribué à l'affranchissement du peuple.

L'emplacement du monument commémoratif de la Révolution française, n'est point encore déterminé. Il a été question de l'élèver sur les ruines du palais des Tuilleries; mais il n'est point encore démontré que le gouvernement consent à cette affectation.

Dans tous les cas, il paraît certain que l'inauguration du monument coïncidera avec l'inauguration même de la future Exposition universelle de 1889.

Emile Basly est le sujet de

INFORMATIONS

La date des élections générales

Il est inexact que le gouvernement ait renoncé à l'idée de faire les élections générales dans le courant du mois de juin. Son opinion ne s'est en rien modifiée dans ces derniers temps; il estime, et beaucoup de députés républicains estiment avec lui, qu'il y a intérêt à hâter la convocation des électeurs pour la nomination de la nouvelle législature.

Il est, en effet, certain que la Chambre actuelle ne pourra pas, quoi qu'il arrive, voter le budget de 1886.

Il convient donc de donner à la nouvelle législature tout le temps nécessaire pour examiner les propositions du ministre des finances relativement à l'exercice prochain.

Les dates les plus probables pour le premier tour de scrutin des élections générales sont le 14 et le 21 juin. Mais cette question ne pourra évidemment être tranchée qu'après le vote par la Chambre du projet de loi sur le rétablissement du scrutin de liste.

Si la proposition de M. Constans était adoptée par les deux Chambres avant les vacances de Pâques, rien ne s'opposerait à la convocation en juin des collèges électoraux.

C'est dans cette pensée que le ministère a décidé de demander la mise à l'ordre du jour de la question du scrutin de liste aussitôt après le débat sur les céréales.

Le gouvernement pense que la loi électorale, une fois votée, les députés seront les premiers à réclamer leur renvoi devant leurs électeurs.

La commission de l'armée

La commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Mézières, pour entendre la lecture du rapport de M. Ballue sur le recrutement et particulièrement sur le contre-projet du général Lewal.

La commission a discuté ensuite la question de la taxe militaire.

Sur ce point, deux systèmes se trouvent en présence : Celui de M. Ballue qui organise pour les soutiens de famille une taxe proportionnelle et décroissante, et celui que M. Caze avait élaboré sous l'inspiration de M. Gambetta et qui va être repris par M. Bougues.

Le projet de M. Caze tend à établir une taxe proportionnelle au revenu des soutiens de famille.

Les partisans de ce dernier système estiment que ce sera là un premier pas fait dans la voie de l'Income-tax; cette taxe militaire permettrait, en effet, d'apprécier à l'avance les résultats que pourrait donner l'Income-tax, s'il était voté par le Parlement.

M. Ballue va déposer son rapport sur le bureau de la Chambre.

Il demandera que la discussion en soit mise à l'ordre du jour immédiatement après la discussion sur les céréales.

Il est par conséquent à prévoir qu'un débat résultera de cette demande de mise à l'ordre du jour.

Le gouvernement réclamera la priorité pour le scrutin de liste, tandis que la commission de l'armée insistera en faveur du projet de recrutement.

Une remarque curieuse au sujet de la loi du recrutement c'est que le dépôt du contre-projet du général Lewal fera survivre le texte qui sera voté par la Chambre à la législature actuelle.

Les propositions qui émanent de l'initiative parlementaire tombent avec la législature qui les a vus naître, mais les projets qui émanent du gouvernement échapperont à une législature sur l'autre.

Les deux projets sont à l'ordre du jour.

Les céréales

Le gouvernement a reçu un certain nombre de protestations des chambres de commerce du Midi contre le projet de surtaxe à établir sur les céréales à l'étranger.

Les étudiants et V. Hugo

L'assemblée générale des étudiants a décidé qu'elle trait en corps rendre visite à Victor Hugo, le 25 février, à l'occasion du 83^e anniversaire de la naissance du grand poète.

Les ouvriers et le mandat de député

On se rappelle que M. Ballue, député du Rhône, a dit, lors du débat sur la crise ouvrière :

Une délégation disant tenir son mandat d'ouvriers sans travail — et ici suis d'accord avec M. le ministre. Je crois qu'il y a des réserves à faire sur l'origine, la valeur et la portée de ce mandat — s'est présentée à la Chambre.

J'ai dit et je tiens à le répéter à cette tribune : je ne reconnaiss à personne, à aucune collectivité plus ou moins autorisée, le droit de mettre en demeure la représentation nationale, je ne reconnaiss ce droit qu'au suffrage universel !...

Puis M. Ballue avait affirmé que ceux qui cherchent à exploiter la situation présente sont les adversaires de la République.

A la suite de ce discours, la Fédération des chambres syndicales a publié la protestation suivante :

La Fédération des syndicats lyonnais, dans sa réunion d'aujourd'hui vendredi, a décidé de protester énergiquement contre l'interprétation donnée au mandat de la délégation lyonnaise.

Députés et ministres ne sont pas dans le vrai lorsqu'ils affirment qu'elle n'est pas l'emanation directe des syndicats.

Les délégués lyonnais actuellement à Paris ont mandat exprès de parler au nom exclusif des travailleurs, et ils tiennent leur mandat, non seulement d'une réunion publique, mais aussi des syndicats fédérés ou non fédérés.

Elle proteste notamment contre les paroles du député Ballue, prétendant que nous avons subi l'inspiration des réactionnaires.

Chambre des Députés

À la Chambre des Députés on continue la discussion générale du tarif des douanes.

Séance nulle, des chiffres, des montagnes de chiffres, de quoi endormir Barême, s'il ne dormait depuis longtemps, aussi, peu d'honorables à leurs bancs, tribunes vides, aussi vides que les discours des orateurs et le cerveau des ministres.

Brisson paraît pressé de vider les lieux et pour satisfaire à ce besoin, il tient la séance de bonne heure, personne ne paraît se plaindre de ce petit congé commun.

SÉNAT

Fi ! le vilain ; que c'est mal de se mettre en colère, de froncer le sourcil et de faire les gros yeux. Voulez-vous, monsieur le Sénat, faire tout de suite risette à papagatau le ministre.

Petit ingrat, vous oubliez donc toutes les tendresses de ce brave gouvernement qui, chaque fois que vous aviez tort, vous a donné raison.

Allons, n'ayez pas une reconnaissance d'enfants gâtés.

On vous demande de vous prononcer sur la loi des récidivistes, prononcez-vous.

Et petit Sénat, en ronchonnant, reprend la discussion précitée.

Entre temps, M. DE CARNÉ dépose un rapport concernant à la validation des élections du Finistère ; il demande la discussion immédiate.

M. CHALAMET demande l'ajournement de la discussion parce que le rapport est incomplet et que le bureau est saisi d'une protestation. L'ajournement est adopté par 148 voix contre 89.

M. NINARD dépose le rapport du 6^e bureau, sur les motifs de l'ajournement de l'élection de l'Eure ; il lit le rapport exposant les causes de cet ajournement.

M. TOLAIN demande la discussion immédiate.

Après des observations de MM. PARIS, BUFFET et LE ROYER, la fixation de la date de la discussion est réservée à la fin de la séance.

L'EXTRÊME GAUCHE

L'Extrême Gauche a pris plusieurs décisions importantes.

M. Peytral a informé ses collègues de son intention d'interroger le gouvernement sur l'époque à laquelle il se propose de faire procéder aux élections partielles, rendues nécessaires par les démissions des députés élus sénateurs. Subsiliairement M. Peytral voulait demander s'il entrat dans les vues du gouvernement d'abréger la durée du mandat de la Chambre actuelle.

A une forte majorité, le groupe a été d'avis que la question de M. Peytral serait intempestive en ce moment, rien dans la conduite du gouvernement n'indiquant son désir de ne pas se conformer à la loi qui veut qu'il soit pourvu aux vacances dans un délai de trois mois.

En conséquence, M. Peytral s'abstiendra. M. Clémenceau a ensuite soulevé deux questions importantes. L'Extrême-Gauche est-elle d'avis qu'il y ait lieu de rapprocher la date des élections générales, et quelle opinion a-t-elle sur le point de savoir si, pour déterminer le nombre des députés à élire, il faut prendre le chiffre de la population ou celui des électeurs inscrits.

Sur le premier point, l'Extrême gauche s'est trouvée unanime pour déclarer qu'elle était contraire à l'idée d'avancer la date des élections. Nommée le 21 août 1881, la Chambre, dont les pouvoirs ont commencé le 14 octobre, n'achèvera son mandat que le 14 octobre 1885. Elle ne peut pas se séparer,

dans tous les cas, avant d'avoir voté le budget de 1886.

Sur le second point, le groupe est défavorable à l'amendement de M. Ribot qui propose de prendre le chiffre des électeurs inscrits pour base du chiffre des députés. Il a pris à cet égard la décision grave de voter contre l'ensemble de la loi sur le scrutin de liste, si l'amendement Ribot était adopté.

Enfin l'Extrême gauche a délibéré sur les incidents du meeting de la place de l'Opéra et sur le rôle qu'a joué, dans les explosions de Montceau-les-Mines, un agent de la police secrète.

Avant de porter ces questions à la tribune, le groupe attendra le retour de M. Laguerre, qui est parti pour Montceau-les-Mines.

LA GRÈVE DE ST-FARGEAU

Une grève a éclaté parmi les bûcherons de Saint-Fargeau (Yonne).

Ils réclament une augmentation de cinquante centimes par cent de fagots et corde de montée ; le syndicat des marchands de bois n'a consenti à leur accorder qu'une augmentation de moitié et à les payer 2/25.

Les bûcherons, qui sont constitués en syndicat, ont refusé d'accepter.

Une manifestation qu'ils avaient projetée a échoué, le préfet ayant donné l'ordre à plusieurs brigades de gendarmerie de se transporter sur les lieux.

Actualités

« Le journal *le Soir* a été vendu aux enchères et adjugé pour la somme de 70.000 francs, à M. Donon (de la Société des dépôts et comptes-courants) »

Quoique vendu, ce journal est toujours à vendre...

« Une mission japonaise composée de deux chefs de division de la préfecture de police de Yedo est arrivé à Paris, afin d'étudier sur place l'organisation de notre préfecture de police. »

Si ces paroissiens-là rentrent vivants à Yedo, ils auront de la chance.

« Un léger tremblement de terre, qui a duré environ dix secondes, s'est fait sentir à Saintes, sur les hauteurs particulièrement. La secousse a causé un certain émoi. »

A Saintes ! tremblement de terre sainte ! Diable, ça devient grave. Ce doit être la faute à Voltaire.

« Le général Corot est mort aujourd'hui d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à son domicile, 53, rue Blanche, à Paris. »

Allons, les gones du Palais-Bourbon, allez-y d'un petit crédit pour les funérailles aux frais de l'Etat

Les centimes additionnels sont là !

« Parmi les futurs chevaliers de la lé-

gion d'honneur (services exceptionnels pendant le choléra), nous relevons celui de M. Allard, maire de Marseille. »

C'est ce fonctionnaire qui, répondant au duc de Chartres, l'appelait *Monseigneur* gros comme le bras.

Ce pèlerin aurait bien plutôt mérité la décoration du Mérite Agricole, car il est gras... Allard !

« Mme veuve John Brown, impératrice des Indes, est attendue à Aix-les-Bains dans le courant d'avril ; elle arrivera avec une suite de quarante personnes, une escouade de gendarmes et sept chevaux des écuries royales. »

C'est beaucoup de bêtes pour un si petit pays. Les ânes de l'endroit ne vont rien renauder... »

« L'impératrice d'Autriche se rendra prochainement à Amsterdam, où elle va se soumettre au traitement de massage, qu'elle a déjà suivi l'an dernier. »

Masser une impératrice ! quelle veine pour le masseur, si j'avais cette corvée-là, j'irai à grands coups de batillon. »

Un journal rendant compte d'un mariage riche ajoute : « La messe a été dite par M. le curé ». »

Ah ça ! bouhomme de confrère, t'aurais donc voulu qu'elle fut dite par le commissaire du coin ?

PETIT-POUCET

Une peur royale

Alphonse XII est dans ses petits souliers.

L'anniversaire de la proclamation de la République espagnole trouble le sommeil de l'auguste personnage à tel point que le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire à tous les préfets pour leur rappeler que les banquets annoncés pour le 11 février doivent être interdits.

Le peuple espagnol n'a pas l'air de se soucier de cette interdiction, car les journaux de Saragosse, de Santander, de Bilbao et d'autres villes importantes, ont l'intention de célébrer l'anniversaire de la République espagnole avec un éclat inaccoutumé.

Les manifestations d'ouvriers sans travail se succèdent sans interruption. A la suite de la manifestation de lundi, 35 malheureux ont été maintenus en état d'arrestation.

ÉTRANGER

ITALIE. — Rome. — L'Italie a fait savoir aux puissances, et à Constantinople particulièrement, qu'elle n'avait pas l'intention de donner un plus grand développement à son action militaire dans la mer rouge.

À Massouah, les relations entre les autorités italiennes et égyptiennes sont bonnes,

— Ma exactitude à rentrer n'en sera que plus méritoire.

— Alors, bon père, souffrez que je vous accompagne.

Le vieillard eut une forte quinte de toux.

— Mon frère vénéré, dit-il, les règles de mon couvent sont austères; elles me prescrivent la solitude.

— Oui-dà... Voilà donc pourquoi, tout à l'heure, je vous ai vu faire si énergiquement le vide autour de vous.

— Comment... ?

— Avec ce bâton noueux que vous avez laissé là-bas dans une mare. Par Notre-Dame !... quel amour de la solitude !... et quel bâton !...

— Mon frère, nasilla le capucin, vous savez que, dans le cas de légitime défense, il ne nous est pas interdit d'écarte les malfaiteurs à l'aide d'armes temporelles.

— Mais ceux-là n'étaient point des malfaiteurs, mon révérend. C'étaient des moines, de simples moines comme vous et moi.

— Comme vous et moi, bien-aimé frère... C'est possible. Mais vous connaissez le proverbe ?...

— Quel proverbe ?

— L'habit ne fait pas le moine... Pas toujours, du moins.

LE 20 NOV. 1886

(A suivre)

FEUILLETON DE L'AVENIR (141)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

Mais, héias ! les plaisirs de ce monde sont bien vite mêlés d'amertume. Il n'y avait guère plus de trois minutes que, la tête renversée en arrière, la barbe en éventail, les paupières demi-closes, notre capucin savourait son breuvage, lorsqu'un bruit de bottes éperonnées retentit au dehors.

Malédiction ! des soldats, à présent ! chuchotta le buveur.

Et il s'élança vers la porte.

Trop tard cependant. Courbé sous la pluie, un homme grimpait à l'échelle et cet homme était un cordelier, un quatrième cordelier, reconnaissable, celui-là, aux éperons qui ornaient ses bottes.

Coupé dans sa retraite, le capucin agit

aussitôt en gaillard prudent et résolu. Il s'encapuchonna jusqu'aux oreilles, prit un escabeau, tira la table devant lui, dégaina un large et long couteau caché sous son froc, et posa ce bâtonnier d'un nouveau genre en travers sur ses genoux.

Puis, joignant les mains et remuant dévotement les mâchoires, il se donna l'attitude d'un anachorète ravi en extase.

— Dieu vous garde, mon révérend ! dit alors une voix mordante et railleuse.

Le petit moine fit semblant d'être surpris.

En face de lui, adossé à la muraille, le cordelier, ruisselant comme un dieu marin, le regardait du fond de son capuchon rabâssé.

C'était un personnage de haute taille, aux vastes épaules. Sa robe, trempée de pluie, accusait en relief des membres maigres et musculeux.

— Dominus vobiscum ! répartit le capucin sur un timbre cassé.

— La tourmente redouble, reprit l'autre. Me permettrez-vous de partager un instant votre abri ?

— Partagez, mon frère, partagez ! Il y a encore un escabeau là-bas, dans ce coin. Vous y serez on ne peut mieux pour vous recueillir.

Mais le cordelier désirait sans doute se recueillir en compagnie, car il apporta l'escabeau juste en face du saint homme.

Celui-ci, comme le démontrait l'agitation de sa barbe grise, marmonnait probablement ses patenôtres. Cette pieuse occupation ne l'empêchait pourtant pas d'essayer furtivement, du bout du doigt, la pointe de son couteau.

Quant au nouveau venu, il sifflait entre ses dents une marche qui n'avait rien d'orthodoxe.

Chacun d'eux examinait l'autre à la dérobée. Peine perdue : les deux capuchons se valaient, comme épaisseur.

— Quel âge avez-vous, bon père ? interrogea le moine aux épées.

— Hélas ! croassa le capucin, je suis bien décrépit, bien décrépi, mon très cher frère. J'aurai septante-six ans, vienne la Chandeleur !

— Eh bien ! vous marchez d'un joli pas pour votre âge !

— Oui, oui, Dieu soit loué ! les jambes sont assez bonnes...

— Assez bonnes ! c'est-à-dire qu'un cerf en serait jaloux !

— Vous vous moquez, mon frère. Je me hâtais un peu, c'est vrai... Les vêpres sont depuis longtemps sonnées... mon monastère est loin...

— Croyez-vous ?

— Très loin, fort loin, mon frère... Et cela me fait même songer qu'il est grand temps que je m'en aille.

malgré les protestations de la première heure.

— La nouvelle envoyée de Rome au journal le *Temps*, disant que l'Italie est en pourparlers avec des banquiers de Berlin pour un emprunt de cent millions destiné aux travaux de la ville de Naples, est fausse.

RUSSIE. — Saint-Pétersbourg. — L'adhésion de la Russie aux conventions financières concernant la Dette égyptienne est complète.

AUTRICHE. — Vienne. — Les journaux polonais publient une lettre de l'explorateur polonais Rogozinsky, lettre qui est datée du 27 janvier, à bord de la corvette *Rapid*, dans laquelle il constate que l'opinion des habitants de Cameron est absolument hostile aux Allemands.

ANGLETERRE. — Londres. — Lord Granville a prévenu M. Waddington que le projet d'accord au sujet des affaires égyptiennes, accepté par toutes les puissances, serait présenté le 19 au Parlement et appuyé énergiquement par le cabinet.

Les anarchistes allemands

Berlin, 1^{er} février.

Les représailles des anarchistes contre les représentants de l'autorité se continuent de plus belle, en Allemagne. Hier, à Koenigstecle, près Wattenscheid, les gendarmes Hoffmann et Menzel ont été assassinés au milieu des circonstances suivantes :

S'étant rencontrés, vers dix heures du soir avec des anarchistes qu'ils filaient depuis quelque temps, les gendarmes en question demandèrent à ceux-ci, au sortir d'un cabaret, de décliner leurs noms et prénoms.

Au lieu de répondre, les anarchistes firent feu ; le gendarme Meuzel fut tué sur le coup ; quant à son collègue Hoffmann, la blessure qui lui a été faite à la tête, par une balle de revolver, met sa vie en danger. Les coupables n'ont pas encore pu être retrouvés.

AFFAIRES D'ÉGYPTE

Massacre à Khartoum

Londres. — Le *Daily-News* publie la dépêche suivante de Gatkul :

« Des indigènes échappés de Khartoum rapportent que Gordon a été tué au moment où il sortait du palais du gouvernement pour raidier les troupes qui lui étaient restées fidèles. Celles-ci se sont fait tuer jusqu'au dernier homme.

Pendant plusieurs heures, les plus beaux quartiers de la ville ont été le théâtre d'une effroyable scène de carnage. Les femmes, les enfants mêmes n'ont pas été épargnés.

Tous les notables, à l'exception des traîtres et de leurs partisans, ont été passés au fil de l'épée. »

Le Commandement des Renforts

Londres. — Sir Gerald Graham est nommé définitivement commandant de l'expédition de Souakim, et le général Greaves, chef d'état-major.

Inquiétudes de la Turquie

Varna. — On mande de Constantinople :

« Par suite de la chute de Khartoum, les journaux turcs estiment que l'Angleterre ne peut avoir d'autre objectif que l'alliance de la Turquie, le prestige du khalifat pouvant seul, à leur avis, amener la pacification du Soudan.

« L'arsenal arme six corvettes.

« Quatre cuirassés seront prêts dans un mois. Cette flotte aurait pour destination la mer Rouge et principalement la Tripolitaine, dont les journaux turcs parlent beaucoup en relevant les menées italiennes.

« Il est question de l'occupation française de la baie d'Adulis et de l'île Dessa, dans la mer Rouge, en conformité du traité de cession de 1859. »

La Ligue nationale irlandaise d'Egypte

La Ligue nationale irlandaise vient de se prononcer pour le Mahdi.

A une réunion de cette Ligue, tenue dimanche dernier à Dalkey, près de Dublin, M. O'Connor, membre de la Chambre des

communes, a blâmé M. Gladstone d'avoir envoyé des troupes anglaises en Egypte. Un autre membre du Parlement anglais, M. O'Brien, a déclaré que la situation actuelle de l'Angleterre est plus que jamais favorable à un mouvement irlandais. Il a ajouté que, dans toutes les capitales de l'Europe, la nouvelle de la chute de Khartoum a été reçue avec une vive satisfaction, et que partout l'on fait des vœux pour des succès ultérieurs des rebelles. Un troisième membre de la Chambre des communes, M. Leamy, a parlé dans le même sens. La réunion s'est séparée après avoir acclamé le Mahdi à plusieurs reprises.

LE DRAME DE SAINT-OUEN

Mercredi matin, un crime épouvantable a mis en émoi la commune de Saint-Ouen.

Au 146, de l'avenue des Batignolles, à Saint-Ouen, existe un petit débit de vins tenu par les époux Lemouzy. Ce débit, assez mal achalandé, a été acheté, il y a dix-huit mois par M. Lemouzy. Celui-ci, pensant ne pouvoir rester seul, a pris femme, et a épousé une jeune fille fort jolie qui a contribué à amener de la clientèle par ses manières engageantes et sa gentillesse.

Mme Lemouzy était fort coquette et se laissait facilement faire la cour par les habitués du débit. Le mari, d'une humeur jalouse, supportait mal les façons d'agir de sa femme, et tous les jours des scènes affreuses avaient lieu entre les deux époux.

A plusieurs reprises, M. Lemouzy, dont la jalousie étaient constamment en éveil, avait menacé sa femme de lui faire un mauvais parti. Mais celle-ci ne tenait pas compte des avertissements de son mari et continuait, sous prétexte d'attirer la clientèle, à flirter avec les consommateurs.

Depuis quelques jours, M. Lemouzy croyait s'apercevoir que sa femme avait une préférence marquée pour un habitué ; il en fit l'observation, mais sans obtenir aucun résultat. Il résolut cette fois d'en finir par un coup d'éclat.

Dans la nuit de mercredi vers deux heures, après la fermeture du débit, une discussion violente s'engagea entre les deux époux ; le mari se jeta sur sa femme et la roua de coups.

La malheureuse avait beau crier : « Grâce ! », le mari continuait à la frapper. Rendu furieux par l'absorption d'une quantité extraordinaire de boissons, il saisit un revolver et fit feu sur sa femme qui cherchait à se sauver en se dissimulant derrière les meubles. Arrivée près de la porte de la chambre, la malheureuse reçut un nouveau coup qui l'étendit morte.

A la vue du cadavre sanglant, le meurtrier effrayé tourna contre lui son arme et se fit sauter la cervelle.

Au bruit des détonations, des voisins survinrent, pendant que d'autres se rendaient à la gendarmerie et au commissariat.

Peu d'instants après, M. Pourrat, commissaire de police de Clichy, faisant l'intérim de Saint-Ouen, arrivait sur les lieux en compagnie d'un médecin qui ne put que constater la mort des époux Lemouzy.

M. Pourrat informa immédiatement le parquet et ouvrit une enquête en attendant l'arrivée des magistrats.

Cet drame a produit une pénible émotion dans le pays, car, malgré les allures de la jeune femme, les deux époux étaient fort estimés.

Derniers renseignements

Mme Lemouzy a reçu deux balles dans la tête et une dans la poitrine ; le mari s'est tiré deux coups de revolver : un dans la poitrine, l'autre à la tempe.

A l'arrivée de M. Pourrat, commissaire de police, on trouva Mme Lemouzy étendue, presque nue, sur le parquet sanglant, la tête dans un panier de coke.

Le mari était étendu près de sa femme ; ses doigts crispés serraient encore le revolver.

Dernière Heure

10 h. — Au conseil de cabinet tenu dans la matinée, le général Lewal a communiqué à ses collègues une dépêche du général Brière de l'Ile annonçant que sa marche sur Lang-Son continue. Nos troupes ont été attaquées sur leur flanc gauche par les Chinois, qui ont été repoussées.

11 h. — Sur les quatorze individus arrêtés lors du meeting de la place de l'O-

péra, sept ont été jugés et sept ont été relâchés.

— Le bruit court, dans les couloirs, que M. André de Prémontels, ancien préfet de la Corse, vient d'être révoqué.

Minuit. — La liste des tués et des blessés à Dong-Song est parvenue au ministère de la guerre ; elle sera prochainement communiquée.

— Une dépêche de l'agence Havas, datée de Shang-Hai, annonce que les navires français ont quitté aujourd'hui l'île de Gutzlaff pour rechercher les navires chinois qu'on dit mouillés à Sheipao.

1 h. m. — La Propagande a reçu la nouvelle du massacre du missionnaire Louis Guyomard dans le Tonkin.

DISCOURS

Citoyen BRIALOU

prononcé à la Chambre des députés

dans la séance du 6 février 1885

(Suite et fin)

M. PAUL DE CASSAGNAC. Malheureusement, non.

M. BRIALOU. On nous donne de bonnes paroles, on nous fait de belles promesses. Oh ! en paroles, on nous promet beaucoup. On change tout, en paroles ; mais en action, qu'est-ce que je vois ? Toujours la même chose.

M. LE BARON DUFOUR. Mais non, sous l'Empire les ouvriers des villes et des campagnes étaient heureux ; aujourd'hui, ils sont malheureux : c'est bien différent.

M. BRIALOU. Mon cher collègue, permettez-moi de vous répondre que si la République ne donne pas de pain aux ouvriers, du moins, à son honneur, elle ne leur a pas donné du plomb comme l'Empire. (Très bien ! à gauche).

M. JOLIBOIS. On les envoie au Tonkin pour en recevoir !

M. PAUL DE CASSAGNAC. Vous oubliez les 25.000 morts de la Commune. Est-ce par le pain ou par le plomb qu'ils ont été tués ?

M. CUNEO-D'ORNANO. Ceux qui excitaient les ouvriers sous l'Empire sont aujourd'hui au pouvoir.

M. JOLIBOIS. Vous avez prononcé là une parole impudente, monsieur Brialou.

M. LE BARON DUFOUR. Oh ! oui, bien imprudent ! (Bruit).

M. BRIALOU. Je termine, messieurs, en vous suppliant de vouloir bien faire quelque chose pour les travailleurs, de ne pas sortir de cette discussion sans avoir rien fait.

Si vous ne donnez jamais que de bonnes paroles aux ouvriers, ce n'est pas à coup sûr ce qui peut leur procurer du pain. Ils aimeraient beaucoup mieux un peu plus de travail.

J'invite donc M. le ministre des travaux publics en particulier à faire le nécessaire. A Lyon, nous avons des travaux à faire : le cours Gambetta, par exemple, pour lequel tout est prêt. Je prie M. le ministre des travaux publics de vouloir bien hâter ces travaux.

Il y a aussi à dépenser un crédit de deux millions votés pour des fortifications. Je veux bien que le Sénat n'ait pas encore voté le budget, mais enfin, sur les trois douzièmes accordés, il y a bien une part pour ces travaux, qu'on pourrait par conséquent commencer.

J'ose dire que si les travailleurs voyaient commencer des travaux quelque part, quoique vous ne puissiez pas faire de suite tout le nécessaire, au moins ils pourraient avoir quelque espoir pour l'avenir, mais si vous ne faites rien, vous finirez par les désespérer, et je ne crois pas que ce soit là votre but. (Applaudissements à l'extrême gauche).

OUVRIERS SANS TRAVAIL

Les ouvriers sans travail se sont réunis hier soir, dans la salle du Concert de Lyon, rue de Lyon.

1.200 personnes environ étaient présentes.

Le délégué de Lyon, Forgeat, présidait, ayant pour assesseurs MM. Rouillon et Delange, de Lyon, et pour secrétaire, M. Bouillé.

M. Bouillé, rapporteur de la commission, a rendu compte des visites faites au conseil municipal, à la Chambre, au Sénat et chez le président du conseil, visites qui, comme on le sait, n'ont pas abouti.

Puis, après des discours prononcés par

MM. Delange, Vaillant, Durand, Potier, etc., etc., l'assemblée a voté un ordre du jour donnant ordre à la commission des ouvriers sans travail de poursuivre son œuvre.

A TRAVERS LYON

Vendredi 13 courant, à huit heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel-de-Ville.

Au Palais. — Les membres de la cour d'appel de Lyon, réunis en audience solennelle, sous la présidence de M. le premier président Fourcade, ont procédé hier à l'installation de M. Bertrand, conseiller à la cour d'appel de Lyon, nommé président de chambre à la même cour, et de M. Rigot, juge d'instruction près le tribunal de première instance de Lyon, nommé conseiller à la cour d'appel de Lyon.

M. le procureur général Mai lart occupait le siège du ministère public.

Accident à la gare de Thizy. — Dans la journée d'hier, un homme d'équipe employé à la gare de St-Victor-de-Thizy, le nommé Magnin, a eu le pied droit broyé en manœuvrant une meule de moulin.

Après un pansement sommaire, Magnin a été amené à Lyon par le premier train et conduit à l'Hôtel-Dieu.

Un train allant de Perrache à Ambérieux est tombé en détresse, hier matin, à neuf heures vingt-cinq, en gare de Saint-Clair, par suite d'avaries à la machine. Grâce à la vigilance du chef de gare le convoi a pu continuer sa route sans accident.

Vol. — La série des vols par effraction continue au centre de Lyon.

Un malfaiteur s'est introduit hier à l'aide d'effraction dans les appartements de M. Maderni, et dans le local du Jokey-Club, rue de la République 19.

Ici le hasard plus vigilant que la police, a permis de surprendre le voleur en flagrant délit.

En effet, celui-ci a mis malencontreusement la main sur le bouton d'une sonnette électrique, et l'éveil a été donné.

Les garçons sont accourus et ont mis la main au collet du malfaiteur, qui était encore nanti des objets volés.

Rectification. — C'est par erreur que nous avons annoncé, dans notre numéro du 4 février, que le nommé Jules Collin avait été arrêté pour vol.

Le tribunal correctionnel, appelé à juger le délit qui lui était reproché, a simplement relevé celui de coups et blessures volontaires ; dont acte.

En commençant la publication de notre dernière variété judiciaire, nous ignorions que le procès dont il est question se fut terminé par un acquittement complet de l'accusée, à l'unanimité du jury. Aujourd'hui, mieux informés et obéissant à un sentiment de haute convenance, nous cessons cette publication.

MENUS PROPOS

Au restaurant :

Le client. — Garçon, cette sole n'est pas fraîche.

Le garçon. — Oh ! monsieur, si l'on peut dire, elle sort de la glace.

Le client. — Alors, c'est la glace qui n'est pas fraîche.

* * * T 81

Deux cocottes causent ensemble :

— A la première blague, je flanque un coup de revolver à Ernest...

— Est-tu bête !... Tuer des hommes ! Il n'y en a déjà pas tant !

On vient d'arrêter un de nos plus élégants spor-mens qu'on avait trouvé s'acharnant sur le corps renversé d'une élégante mondaine.

On l'interroge :

— Votre conduite est incompréhensible. Vous vous êtes rendu coupable d'un acte de sauvagerie.

— Mon président, elle me résistait.

— Ce n'était pas une raison pour la frapper avec vos pieds.

— Justement. Elle s'était montrée de glace avec moi : je patinais dessus.

LE MONDE CLERICAL

Samedi dernier, le curé de Saint-Vincent-de-la-Châtre quittait furtivement son presbytère ; depuis, onques ne l'avait vu. Cette disparition inattendue n'était point, comme on l'avait craint tout d'abord, le résultat d'un suicide, encore moins d'un assassinat.

M le curé de Saint-Vincent-de-la-Châtre avait tout simplement voulu mettre une certaine distance entre les gendarmes et lui. En effet, l'honorables ensoutané était poursuivi pour attentat à la pudeur, l'un des crimes les plus communs, paraît-il, chez les malheureux dont l'église fait des misérables, en les condamnant à une chasteté criminelle et en les vouant à un état physiologique absolument contre nature.

Malheureusement pour M le curé de Saint-Vincent-de-la-Châtre, son éclipse n'a pas été de longue durée. L'excellent ecclésiastique a été arrêté hier soir chez un curé des environs, lequel il avait cherché refuge, et ramené vers quatre heure à Melle. Une foule énorme qui l'attendait, l'accueillit par des sifflets et l'expression du plus sincère mépris.

Régionale

AIN

Miribel. — On vient de retirer du lit du Rhône, à Miribel, plusieurs arbres antédiluviens. Ils ressemblent par leur essence, leur état de conservation, et l'un d'eux même par son tronc colossal, à l'arbre géant, tiré du fleuve en face de La Balme, et que tout le monde a pu admirer.

Il est donc à supposer que la région sillonnée par le Rhône, en amont de Lyon, était jadis couverte d'une immense forêt séculaire.

Cette forêt aurait été, en partie du moins, ravagée par des inondations et recouverte de limon.

Le Rhône, en creusant son lit toujours plus profond, remet aujourd'hui à jour quelques arbres engouttis depuis des siècles et admirablement conservés.

SAONE-ET LOIRE

M. Charles Boyset fera, sous les auspices de l'*Union radicale déocratique de Saône-et-Loire*, le samedi 14 février, à huit heures du soir, en la salle du Théâtre, à Chalon, une conférence qui sera présidée par M. Martin, député de Saône-et-Loire.

Dimanche 15 février, à une heure du soir, salle du Théâtre, à Chagny, conférence faite par le citoyen Loranchet, député, sous la présidence de son collègue le citoyen Charles Boyset, avec le gra-

cieux concours de la fanfare de Chagny. Après la conférence, grand banquet patriotique.

Tribune Libre

Union des Travailleurs de la teinture et similaires

CITOYENS,

Comme nous, vous devez sentir le besoin de vous unir afin d'être forts; nous vous faisons donc un pressant appel, car vous sentez tous que le moment de la crise est proche.

MM. les patrons s'unissent soit par leurs syndicats, soit par association, et, par cela même ne cherchent qu'à empêcher par tous les moyens qui sont à leurs pouvoirs, à faire sortir les ouvriers de leur état normal, c'est-à-dire du travail et de la paix dont nous sentons tous le besoin.

Citoyens,

Que tous les ouvriers, où manœuvres appartenant à la teinture, soit : *Les teinturiers en soie, couleurs, Noirs, Laines, cotons, pièces, chapeaux, plumes, pailles cheveilleurs de grosse soie, lustreurs, etc., etc.* enfin que tout ce qui se rattaché de près ou de loin à la teinture s'unissent afin qu'au jour de la révolution de nos droits, au jour où notre pain sera menacé, ou nous trouvions unis la main dans la main, prêts à défendre par tous les moyens légaux et pacifiques, qui sont en notre pouvoir, le père de notre famille et le notre.

Unissons-nous donc citoyens, venez à notre syndicat et que le proverbe **L'UNION FAIT LA FORCE ne reste pas un vain mot.**

Des permanences ont lieu, le mardi et samedi de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche de 9 h à midi au siège, rue de Crémieu, 137 au fond de l'allée.

Venez citoyen et vous aurez tous les renseignements que vous pourrez désirer avoir.

Le nombre des adhérents au syndicat est de près de 4.000.

N.B. — La section est convoquée d'urgence, pour dimanche 15 courant à dix heures et demie du matin, Brasserie Bourgeoise, quai Jaucy, 44, pour former la section.

On trouvera des lettres à la porte.

La commission.

Comité central des républicains radicaux socialistes du 6^e arrondissement. — La réunion des délégués de groupes a décidé de convoquer une réunion plénière, le mardi soir 17 février, à 8 heures 1/2, chez M. Violat, boulevard des Batteaux, 12, pour procéder au choix définitif des délégués au congrès de Neuville sur les présentations des procès-verbaux.

Nota. — Le comité fait un pressant appel à tous les citoyens qui voudraient se former en groupes, à le faire au plus tôt et à envoyer leur procès-verbal à la dite réunion.

Pour la commission d'initiative :

Le Secrétaire, QUENAS.

Villeurbanne. — Les membres de la commission de propagande pour l'union électrale des travailleurs socialistes est convoquée d'urgence aujourd'hui vendredi 13 février, à

huit heures du soir, chez Chapuis, cours Lafayette prolongé.

Pour la commission : J. MICHEL.

Syndicat des mécaniciens et similaires. — Les sociétaires sont prévenus que la réunion générale annuelle aura lieu samedi 14 février, au siège social, rue Grôlée, 38.

L'an des secrétaires : A. ROGELET.

Ouvriers en sparterie. — Tous les adhérents à la Chambre syndicale sont invités à une réunion générale privée qui aura lieu le dimanche 15 courant, à trois heures précises du soir, rue de Jussieu, 10.

ORDRE DU JOUR

1° Versement des cotisations et réception des nouveaux adhérents;

2° Rendement de comptes de la commission de vérification;

3° Rendement de comptes de la commission chargée de réviser les statuts;

4° Questions diverses.

Le secrétaire : CHAMBOUVET. On trouvera des lettres à la porte.

Union électoral des travailleurs socialistes (4^e arrondissement). — La commission des Vingt-Un convoque les électeurs du quartier de Belfort à une réunion publique aujourd'hui vendredi, à huit heures et demie du soir, chez David, rue de Belfort.

Comité électoral des républicains radicaux socialistes du 3^e arrondissement. — Tous les citoyens appartenant au dit comité, sont invités à une réunion plénière des groupes, qui aura lieu le vendredi 13 courant à 8 heures du soir, chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

ORDRE DU JOUR

Discussion préparatoire en vue du prochain congrès.

Le Secrétaire.

3^e arrondissement. — Le comité électoral des républicains radicaux socialistes, répondant à l'appel fait par la commission d'organisation du Congrès de Neuville à tous les comités constitués du département, invite tous ses adhérents et tous les citoyens à se former d'urgence en groupes, afin de participer à la nomination des délégués au Congrès.

Les procès-verbaux de formation des groupes seront reçus jusqu'au 18 courant, chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Le secrétaire : CHACHUAT.

Villeurbanne. — Les électeurs républicains du canton de Villeurbanne, sans distinction de comité, sont convoqués à une réunion publique, dimanche 15 février, à deux heures du soir, salle Dru, place des Maisons-Neuves.

ORDRE DU JOUR

Nomination des délégués au Congrès de Neuville.

Nomination d'une commission de vingt-un membres pour l'organisation du comité de l'union des travailleurs socialistes.

Questions diverses.

Nota. — Les électeurs de la Villette, Sacré Coeur, Montchat, Monplaisir, font partie du dit canton.

Pour la commission d'organisation du congrès :

LAFOREST, PHILIPPE, fils.

Avis On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Medane, le 2 septembre 1883.

« Monsieur, »

« Ayant reconnu le grand bien que faisait le

Sirup de Bechet iode, de BERTRAND aîné, à mes enfants, je veux de nouveau leur

en donner, et vous prie de vouloir bien m'a

dresser 4 flacons à 5 fr. de votre Sirup de

Bechet iode, de BERTRAND aîné. Cij

je vous prie de me faire savoir de la somme

de 20 fr.

« En attendant, recevez, Monsieur, mes sa

lutations et mes remerciements anticipées.

« M.-E. ROMPY,

« Gérant du buffet de Modane (Savoie).

Notice gratis. — Fl. 2 fr. 50 et 5 fr., francs

0 fr. 75 en sus. S'ad. ph. BERTRAND aîné,

Hantzer, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

AVIS

L'Administration de l'Echo de Lyon

4, Rue Mercière, au 2^e, Lyon

Invite MM. les Commerçants et Négociants de toutes catégories, qui désirent vendre leurs fonds, à venir à l'Administration se faire inscrire sur les registres. Il y a de nombreux acquéreurs sérieux, preneurs de tous genres de commerces, industries, maisons, etc.

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

LE GÉRANT, DIRECTEUR

CAFÉ-RESTAURANT bonne client, peu de frais, Guillotière, près place, bonne recette, b. log., prix 1, 500 fr.

COMPTOIR-CAFÉ Guillotière, bonne posit., location 350 fr., b. log., b. rec., pr. 1500 fr. Occasion.

EPICERIE HERBAGES, Croix-Rousse, loc. 260 fr., b. log. Prix 500 fr.

N° 163

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

13 Février 1883

« Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le Gérant provisoire: H. ALBERT

AVIS IMPORTANT

Modification apportée à la durée de la Vente dans la Liquidation des Magasins de Toile & Blanc,

AUBAT D'ARGENT

9, Rue de la République, 9

Elle aura lieu, désormais, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.